

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2021

Révision: 13.10.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: HADALAN Pripor 12E, Komp. B**
- **Code du produit:** 40623B
- **UFI:** CQ60-N0M8-4003-EUNR
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Primaire sans solvant, bicomposant, obturant les pores à base de résine époxy, composant B (durcisseur).
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Sievert Baustoffe GmbH & Co. KG
Mühlenschweg 6
D-49090 Osnabrück
Tel.: +49 2363 5663-0
- **Service chargé des renseignements:**
Abteilung: Produktsicherheit
Tel.. +49 2363 5663-0
info-hahne@sievert.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Giftinformationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,
Tel.: 0551-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
(suite page 2)

Nom du produit: HADALAN Pripor 12E, Komp. B

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**

GHS05 GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Carbomonozyklische, alkylierte Gemische aus Poly-aza-Alkanen, hydriert
N,N-diéthyl-1,3-propanediamine
formaldehyde, oligomeric reaction products with phenol
1,3-benzenedimethanamine, N-(2-phenylethyl) derivs.

· **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**· **Description:** Durcisseur contenant des amines pour résines époxy.· **Composants dangereux:**

CAS: 1173092-74-4	Carbomonozyklische, alkylierte Gemische aus Poly-aza-Alkanen, hydriert ⚠ Skin Corr. 1C, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	50-100%
CAS: 9003-35-4	formaldehyde, oligomeric reaction products with phenol ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	10-25%
CAS: 104-78-9 EINECS: 203-236-4	N,N-diéthyl-1,3-propanediamine ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	2,5-10%
CAS: 404362-22-7	1,3-benzenedimethanamine, N-(2-phenylethyl) derivs. ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	2,5-10%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

Nom du produit: HADALAN Pripor 12E, Komp. B

GISCODE: RE 1 (Harz + Härter)

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Les symptômes d'intoxication ne peuvent apparaître qu'après de nombreuses heures, donc une surveillance médicale au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Consulter immédiatement un médecin.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

NOTE AUX MÉDECINS: L'utilisation de crème corticostéroïde s'est avérée efficace pour traiter l'irritation cutanée.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mousse (résistant à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre extinctrice, sable sec, poudre de calcaire.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Le monoxyde de carbone peut être produit par une combustion imparfaite. Peut développer du gaz ammoniac.

Peut développer des oxydes d'azote toxiques. La combustion produit une fumée nocive et toxique. le personnel sous le vent doit être évacué.

· **5.3 Conseils aux pompiers** Utilisez des mesures de lutte contre l'incendie adaptées à l'environnement.

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Évitez tout contact avec la peau. Portez une protection faciale. Utilisez un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome si nécessaire.

· **Autres indications**

Ne laissez pas le ruissellement de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

Nom du produit: HADALAN Pripor 12E, Komp. B

(suite de la page 3)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Conserver dans un endroit frais et sec.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver dans le contenant d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec des acides.
Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Gardez le contenant bien fermé.
Conserver à l'abri du gel.
- **Classe de stockage:** VCI: 8
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **DNEL**
3-Aminopropyl-diethylamin
Durchschnittsbevölkerung Oral Langzeit - systemische Effekte; 0,08 mg/kg Körpergewicht/Tag
Toxizität wiederholter Dosen Arbeitnehmer Dermal Langzeit - systemische Effekte; 0,16 mg/kg Körpergewicht/Tag
Toxizität wiederholter Dosen Arbeitnehmer inhalativ Langzeit - lokale Effekte; 1,17 mg/m³
Reizung der Atemwege Arbeitnehmer inhalativ kurzzeitig - lokal; 2,34 mg/m³
Reizung der Atemwege Durchschnittsbevölkerung inhalativ Langzeit - systemische Effekte; 0,29 mg/m³
Toxizität wiederholter Dosen Arbeitnehmer inhalativ Langzeit - systemische Effekte; 1,17 mg/m³
Toxizität wiederholter Dosen Durchschnittsbevölkerung inhalativ kurzzeitig - lokal; 0,29 mg/m³
Durchschnittsbevölkerung Augen lokaler Effekt; Es liegen keine Daten vor
Arbeitnehmer Augen lokaler Effekt; Hohe Gefährdung (keine Schwelle abgeleitet)
Produkte aus Reaktionen von 1,3-Benzoldimethanamin mit Styrol
Arbeitnehmer Dermal Langzeit - systemische Effekte; 0,05 mg/kg Körpergewicht/Tag
Toxizität wiederholter Dosen Arbeitnehmer inhalativ Langzeit - lokale Effekte; 0,004 mg/m³

(suite page 5)

Nom du produit: HADALAN Pripor 12E, Komp. B

(suite de la page 4)

Toxizität wiederholter Dosen Durchschnittsbevölkerung Dermal Langzeit - systemische Effekte; 0,03 mg/kg Körpergewicht/Tag

Toxizität wiederholter Dosen Durchschnittsbevölkerung inhalativ Langzeit - lokale Effekte; 0,002 mg/m³

Toxizität wiederholter Dosen Arbeitnehmer inhalativ Langzeit - systemische Effekte; 0,18 mg/m³

Toxizität wiederholter Dosen Durchschnittsbevölkerung inhalativ Langzeit - systemische Effekte; 0,04 mg/m³

Toxizität wiederholter Dosen Arbeitnehmer Augen lokaler Effekt Hohe Gefährdung (keine Schwelle abgeleitet)

Durchschnittsbevölkerung Augen lokaler Effekt; Hohe Gefährdung (keine Schwelle abgeleitet)

Durchschnittsbevölkerung Oral Langzeit - systemische Effekte; 0,03 mg/kg Körpergewicht/Tag Toxizität wiederholter Dosen

· **PNEC**

3-Aminopropyldiethylamin

Kläranlage 10 mg/l Aquatisch (Meerwasser) 0,003 mg/l Aquatisch (Süßwasser) 0,03 mg/l

Sediment (Meerwasser) 0,011 mg/kg Sediment (Süßwasser) 0,115 mg/kg

Boden 0,005 mg/kg

Produkte aus Reaktionen von 1,3-Benzoldimethanamin mit Styrol

Sediment (Meerwasser) 0,014 mg/kg Aquatisch (Meerwasser) 0 mg/l Sediment (Süßwasser) 0,14 mg/kg

Kläranlage 1 mg/l

Aquatisch (Süßwasser) 0,001 mg/l Raubtier 0,167 mg/kg Oral

Boden 0,028 mg/kg

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Bei guter Belüftung nicht erforderlich. An nicht ausreichend entlüfteten Arbeitsplätzen und bei der Sprühverarbeitung Atemschutz anlegen. Filter A/P2.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Schutzhandschuhe aus Nitril mit einer Schichtstärke von mind. 0,4 mm reagen (Durchdringungszeit > 480 Min. siehe auch www.gisbau.de).

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Undurchlässige Schutzkleidung.

FR

(suite page 6)

Nom du produit: **HADALAN Pripor 12E, Komp. B**

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Couleur:	Jaune clair
· Odeur:	Aminée
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	201 °C
· Point d'éclair	101 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 21 °C:	>0 hPa
· Densité à 20 °C:	1,01 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Dynamique à 20 °C:	500 mPas
· Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Tenir à l'écart des matières fortement acides et alcalines ainsi que des agents oxydants afin d'éviter les réactions exothermiques.

(suite page 7)

Nom du produit: HADALAN Pripor 12E, Komp. B

(suite de la page 6)

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Lorsqu'il est chauffé, la formation de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone, d'oxydes d'azote, d'ammoniac, d'aldéhyde et de fragments d'hydrocarbures inflammables est possible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Avaler

Produit: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:

Mélanges carbomonocycliques, alkylés de poly-aza-alcanes, hydrogénés DL 50 (rat): 500 mg / kg

Phénol, polymère avec formaldéhyde LD 50 (rat, mâle et femelle): > 5000 mg / kg En raison de la données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

3-aminopropyldiéthylamine: Aucune donnée disponible.

Produits issus de réactions de 1,3-benzènediméthanamine avec le styrène: Aucune donnée disponible

Contact avec la peau

Produit: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. ATEmix (estimation de la toxicité aiguë de Mélange) > 2000 mg / kg

Composants:

Mélanges carbomonocycliques alkylés de poly-aza-alcanes hydrogénés Pas de données disponibles.

Phénol, polymère avec formaldéhyde: DL 50 (rat): > 2000 mg / kg Sur la base des données disponibles, le Critères de classification non satisfaits.

3-aminopropyldiéthylamine: Aucune donnée disponible.

Produits issus de réactions de 1,3-benzènediméthanamine avec le styrène: Aucune donnée disponible.

Produit par inhalation: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. Sur la base des données disponibles

non classé pour la toxicité aiguë.

· **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation possible par contact cutané.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Nom du produit: HADALAN Pripor 12E, Komp. B

(suite de la page 7)

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination



- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
 - **DOT, ADR, IMDG, IATA** UN2735
 - **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
 - **ADR** 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Carbomonocyclic alkylated mixtures of poly-aza-alkanes, hydrogenated, 1,3-benzenedimethanamine, N-(2-phenylethyl) derivs.), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
 - **IMDG** AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Carbomonocyclic alkylated mixtures of poly-aza-alkanes, hydrogenated, 1,3-benzenedimethanamine, N-(2-phenylethyl) derivs.), MARINE POLLUTANT
 - **IATA** AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Carbomonocyclic alkylated mixtures of poly-aza-alkanes, hydrogenated, 1,3-benzenedimethanamine, N-(2-phenylethyl) derivs.)
 - **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
 - **ADR, IMDG**
- 

- **Classe** 8 Matières corrosives.

(suite page 9)


Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2021

Révision: 13.10.2020

Nom du produit: HADALAN Pripor 12E, Komp. B

(suite de la page 8)

· Étiquette	8
· IATA	
	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	I
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Segregation groups · Stowage Category · Segregation Code	Attention: Matières corrosives. 88 F-A,S-B Alkalis A SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport: · Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 0,5 L On cargo aircraft only: 2,5 L
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	0 Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 1 E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	0 Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CARBOMONOCYCLIC ALKYLATED MIXTURES OF POLY-AZA-ALKANES, HYDROGENATED, 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE, N-(2-PHENYLETHYL) DERIVS.), 8, I, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des ingrédients n'est inclus.
- **Catégorie SEVESO E2** Dangereux pour le milieu aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**

(suite page 10)

Nom du produit: HADALAN Pripor 12E, Komp. B

(suite de la page 9)

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Des examens préventifs réguliers doivent être organisés pour les activités impliquant une exposition à des résines époxy non durcies et un contact via la peau ou les voies respiratoires.

Le produit est soumis à RL 2004/42 / EG. La valeur limite de l'UE pour ce produit est à l'état utilisé:

Cat A / j max. 500 g / l (2010). Lorsqu'il est utilisé, le produit contient: 1 g / l COV.

· **VOC (CE) 1 g/l**

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3